



Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

De tous temps, des femmes et des hommes se sont organisés sur les territoires pour répondre à des besoins sociaux et sociétaux en proposant des solutions innovantes aujourd'hui reconnues : la sécurité sociale, les chèques déjeuners, le commerce équitable, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire... Face aux impasses du modèle économique dominant, elle est redevenue une économie d'actualité.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance « d'un mode d'entreprendre différent ». En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leur territoire, les entreprises de l'ESS sont porteuses de projets utiles à notre société et sont soucieuses du partage du pouvoir et des richesses qu'elles produisent.

La loi rassemble des acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et social créateur de richesses.

3- L'ESS, UNE HISTOIRE QUI NE DATE PAS D'HIER...

L'économie sociale et solidaire est née au XIX^{ème} siècle en pleine industrialisation. Des femmes et des hommes ont alors montré qu'il y avait toujours la possibilité de travailler autrement et de s'organiser ensemble pour vivre mieux. Redécouvrez l'histoire passionnante de l'ESS !

En **1885** à Lyon, naît la première épicerie coopérative. C'est un magasin géré par les clients qui peuvent ainsi bénéficier des meilleurs prix. Cette première épicerie coopérative a été créée en **1835** et s'appelait « le commerce véridique et social ».

En **1880**, pas très loin de la Champagne-Ardenne, dans l'Aisne, Jean-Baptiste André Godin, imagine une manière totalement nouvelle de travailler. Il crée à Guise une usine de poêles qui appartient aux ouvriers. Ceux-ci élisent leurs dirigeants, vivent ensemble dans un grand immeuble moderne (le familistère) et bénéficient de nombreux services. Les femmes y ont le droit de vote, alors qu'il faudra attendre **1945** en France pour qu'elles puissent participer aux élections !

En Champagne-Ardenne, les histoires industrielles, agricoles et sociales vont marquer la structuration du territoire régional.

En **1814**, Eugène Janson, fabricant, fonde la société de secours mutuels des bonnetiers de la ville de Troyes.

En **1827**, la société s'ouvre à tous les ouvriers offrant des soins médicaux, la pharmacie et la sépulture, elle créera aussi un orphelinat.

Dans la Marne, en **1848**, une caisse de secours mutuels est mise en place pour les ouvriers tonneliers et en **1887** sous l'impulsion de Florens Walbaum de Champagne, ces sociétés de secours mutuels s'étendront dans tout le département avec le concours du syndicat. L'hôtel situé rue des Élus à Reims est le symbole de ce mutualisme propre au département de la Marne et des 'grands patrons' de Champagne, qui voient dans la Mutualité une fidélisation de leurs ouvriers et une amélioration de leur niveau de vie.



Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

En Haute-Marne, comme dans les Ardennes, deux départements marqués par une forte histoire industrielle (forges en Haute-Marne, métallurgie dans les Ardennes), les coopérations et associations ouvrières se développent sous l'impulsion des syndicalistes comme Jean-Baptiste Clément connu pour sa célèbre chanson « Le temps des Cerises ». Dans les Ardennes, l'histoire de la mutualité naît sous le signe de la résistance avec les sociétés de secours mutuels (SSM) de Signy-L'abbaye, Rehel, Sedan, Attigny... L'histoire se poursuit sous l'égide des notables qui voient dans la Mutualité une possibilité de canaliser les ouvriers face à d'éventuels débordements révolutionnaires. Ces sociétés s'occupent du soutien moral des ouvriers en contestant les règlements des ateliers et en versant des indemnités à ceux qui sont injustement renvoyés des fabriques.

Vers **1902**, un petit groupe d'employés et d'ouvriers appartenant pour la plupart à une manufacture d'instruments de musique fonde à Château-Thierry, 48 Grande Rue, une Société coopérative de consommation qu'il dénomme « l'Espérance de Château-Thierry ». Aussitôt après **1918** le commerce s'organise sur des bases nouvelles et s'efforce de prendre un grand essor dans le pays. Les sociétés capitalistes, à succursales multiples, installent à un rythme sans cesse croissant des magasins dans toutes les localités. Les sociétés coopératives locales ont fort à faire pour lutter efficacement contre cette concurrence particulièrement puissante.

Après différentes fusions, le rayonnement de la Société s'étend en grande partie sur l'ensemble du territoire de l'ancienne province de Champagne. L'Assemblée Générale de **1931** décide de modifier la raison sociale qui devient « Les Coopérateurs de Champagne ».

En **1939**, à la veille de la guerre, 37 années après leur fondation et 20 ans après leur début comme société de développement « Les Coopérateurs de Champagne » possèdent :

- Trois entrepôts généraux : Etampes sur Marne, Sens et St Julien les Villas.
- 400 succursales réparties sur 8 départements.
- 175 services de tournées à domicile par voitures automobiles et hippomobiles.

Ils groupent plus de 70 000 familles adhérentes et leur chiffre d'affaires atteint 180 millions de francs.



Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

Les dates importantes dans l'histoire de l'ESS

1830

Première apparition du terme « Économie Sociale » lorsque Charles Dunoyer publie le « Nouveau Traité d'Économie Sociale ».

1850

Loi sur les Sociétés de secours mutuels.

1885

Création de la première fédération française des coopératives de consommation.

1898

Première charte de la Mutualité.

1900

L'Exposition Universelle accueille un pavillon de l'Économie Sociale.

1901

Loi sur la liberté d'association.

1947

Le statut de la coopération est défini en France.

1980

Création de la Charte de l'Économie Sociale en France définissant les principes et les valeurs de cette troisième voie, publiée par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA).

1981

Création de la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES).
Premier décret reconnaissant l'économie sociale.

1993

Structuration des acteurs territoriaux en Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

2001

Transformation du CNLAMCA en Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES).

2004

Création du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES).

2006

Création du Conseil supérieur de l'Économie sociale.

2008

Les syndicats employeurs de l'ESS remportent 30% des voix dans le collège Activités diverses.

2014

La loi relative à l'ESS du 31 juillet marque la reconnaissance législative d'un mode d'entreprendre différent.



Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

Les innovations issues de l'ESS

« La prolifération des organisations à but non lucratif au sein de la société civile constitue l'innovation sociale la plus importante du XX^{ème} siècle, mais aussi l'un des secrets les mieux gardés de l'histoire sociale moderne. » *Salamon et Anheier*

L'ESS répond à des besoins locaux, prend en compte les publics éloignés de l'emploi, met en œuvre des politiques publiques et présente une capacité d'innovation permanente. De grandes innovations qui font aujourd'hui partie de notre vie quotidienne sont issues de l'ESS.

Ainsi sont nés :

- **À l'initiative des mutuelles de santé** : la création de la Sécurité Sociale via les sociétés de secours mutuel, la couverture maladie universelle, les indemnités journalières en cas d'accident, la promotion du médicament générique, le tiers payant.
- **À l'initiative des associations** : l'aide à domicile, l'alternative à l'hospitalisation, la prise en charge des personnes handicapées, les villages de vacances, la formation qualifiante, les associations et entreprises d'insertion par l'économie, le titre emploi service, les centres sociaux.
- **À l'initiative des mutuelles d'assurance** : le constat amiable, les garages agréés, le tiers payant en assurance automobile.
- **À l'initiative des coopératives** : le contrôle qualité des produits, l'animation sociale en milieu rural, les prêts bancaires à taux variables, le chèque-déjeuner, le prix du livre...